

## Un concours pour les toutes jeunes pousses

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, les créateurs d'entreprise franciliens sont invités à concourir à la 6<sup>e</sup> édition du concours Cré'Acc Paris Ile-de-France, sur [www.creacc.com](http://www.creacc.com), seul concours régional d'aide à la création d'entreprise exclusivement sur Internet. Organisé par l'APCE (Agence pour la création d'entreprises) et l'Ordre des experts-comptables de la région Paris Ile-de-France, ce concours est exclusivement réservé aux créateurs, dans la phase précédant l'immatriculation de leur entreprise, ou l'ayant créée depuis moins de six mois. Pour cette édition 2008, il a été ouvert à une nouvelle catégorie, les étudiants créateurs d'entreprise. Selon l'enquête Sine 2006 réalisée par l'Insee, ils n'étaient que 2,7 % de l'ensemble des créateurs à créer à la sortie de leurs études. Ce petit nombre s'explique par le manque d'expérience professionnelle qui freine certains porteurs de projet.

Les critères de sélection sont basés sur la qualité du dossier, sa cohérence économique et financière, la qualité des produits ou services proposés, la motivation du futur créateur et son potentiel d'activité. Après une pré-sélection des dossiers, le jury reçoit, en juillet, les candidats retenus pour soutenir leur dossier et sélectionne les lauréats par catégorie : étudiant, féminin, deuxième vie professionnelle, etc. Les lauréats bénéficieront notamment des conseils de professionnels avec la remise d'un chéquier-conseil à valoir sur les services, les produits ou les prestations proposées par les partenaires, de nombreuses ressources documentaires et technologiques, enfin d'un accompagnement personnalisé par des experts comptables.

■ O.F.